

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 03 juin 2020

L'an deux mil vingt, le trois juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Saint Germain sur Ecole, légalement convoqué s'est réuni à huis clos et à la Maison du Village compte tenu de la crise sanitaire relative au covid19, sous la présidence de M. THOMAS Gérard, Maire

Etaient présents : Gérard THOMAS, Jean HELIE, Jean-Luc BODIN, Jean-Paul CULINAS, Claire LELEU, Sébastien MARTEAU, Josefa BERNEVAL, Caroline MORET, Yvan PERIOT et Sylvain NOYAU

Absent excusé : Cyrille BELJAMBE

Secrétaire de séance : M. HELIE Jean

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires, adjoints et l'invite à délibérer.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
 - Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de deux adjoints ;
 - Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} juin 2020 portant délégation de fonctions à MM. Jean HELIE et Jean-Luc BODIN, adjoints ;
 - Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;
 - Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique ne peut dépasser 25.5 % ;
 - Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique ne peut dépasser 9.9 % ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE avec effet au jour de l'élection
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
- Maire : 25.5 % de l'indice terminal de la fonction publique
Adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
 - de transmettre la présente délibération et le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les Adjointes avec les conseillers préparent les dossiers en commission, les proposent à M. le Maire, qui valide (ou non) et soumet à l'approbation du conseil municipal.

INFORMATION et COMMUNICATION

Tout le conseil

FINANCES

Jean Helie, Claire Leleu

URBANISME

Gérard Thomas, Claire Leleu, Yvan Periot

BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Luc Bodin, Jean-Paul Culinas, Caroline Moret, Josefa Berneval, Yvan Periot, Sylvain Noyau

ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

Jean Helie, Jean-Paul Culinas, Sylvain Noyau

MAISON DU VILLAGE

Jean-Luc Bodin, Josefa Berneval, Sébastien Marteau

FETES ET CEREMONIES

Jean-Luc Bodin, Josefa Berneval, Caroline Moret, Sébastien Marteau

SPORTS ENFANTS JEUNESSE

Jean-Luc Bodin, Caroline Moret, Cyrille Beljambe, Josefa Berneval, Sylvain Noyau

Correspondant "Défense"

Jean-Luc BODIN

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est composée de 9 membres dont le Maire, président de droit.

Il faut 4 personnes du conseil municipal et 4 personnes extérieures.

Jean HELIE, Josefa BERNEVAL, Caroline MORET et Cyrille BELJAMBE sont représentants de la commune auprès du CCAS.

DELEGUES DANS LES SYNDICATS

Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Titulaires	Jean-Luc Bodin Jean-Paul Culinas
Suppléant	Jean Helie

Syndicat de l'Ecole, de la Mares aux Evées et Affluents (SEMEA)

Titulaires	Gérard Thomas Sébastien Marteau
Suppléant	Sylvain Noyau

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel du Gâtinais français (PNR)

Titulaires	Jean Helie Yvan Periot
Suppléants	Jean-Luc Bodin Jean-Paul Culinas

Commissions de travail au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Environnement	Yvan Périot
Paysage et territoire	Yvan Périot
Energie	Jean-Paul Culinas
Développement local	Sébastien Marteau
Agriculture, sylviculture	Jean Hélie
Eco-tourisme	Sébastien Marteau
Patrimoine	Caroline Moret
Education	Caroline Moret

Syndicat Intercommunal du Collège Christine de Pisan (SICCP)

Titulaires	Sylvain Noyau Caroline Moret
Suppléants	Claire Leleu Cyrille Beljambe

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique " Fleury - St Germain" (RPI)

Titulaires	Caroline Moret Sylvain Noyau Cyrille Beljambe
Suppléants	Gérard Thomas Jean Helie

Communauté d'Agglomération du PAYS DE FONTAINEBLEAU

Les commissions de travail n'étant pas totalement finalisées, il faut attendre.

PROJETS

De 1ere nécessité

- Rénovation et mise aux normes du local technique pour l'agent d'entretien
- Nettoyage de la cour arrière à l'école
- Réaménagement intérieur de la mairie
- Finalisation du site internet communal
- Réseau téléphonique des bâtiments communaux

En cours et à venir

Poursuite de l'aménagement de l'aire de jeux
Terminer l'agencement du lavoir en coin lecture et détente
Clôture du terrain de la maison du village par une haie
Trottoirs au niveau des nouvelles maisons de la rue de Dannemois
Travaux contre le ruissellement et les inondations
Mise aux normes PMR de la Maison du village, isolation phonique...

DIVERS

Visite des bâtiments communaux samedi 5 juin pour les élus
Prochain conseil vendredi 19 juin à 19 h 30.

Séance levée à 20 h 30